



Document d'objectifs du
réseau de zones humides de l'Albanais

(Document d'application)

La Deysse et ses marais
périphériques

(Communes d'Albens, La Biolle, Mognard, St Girod)

Décembre 2004





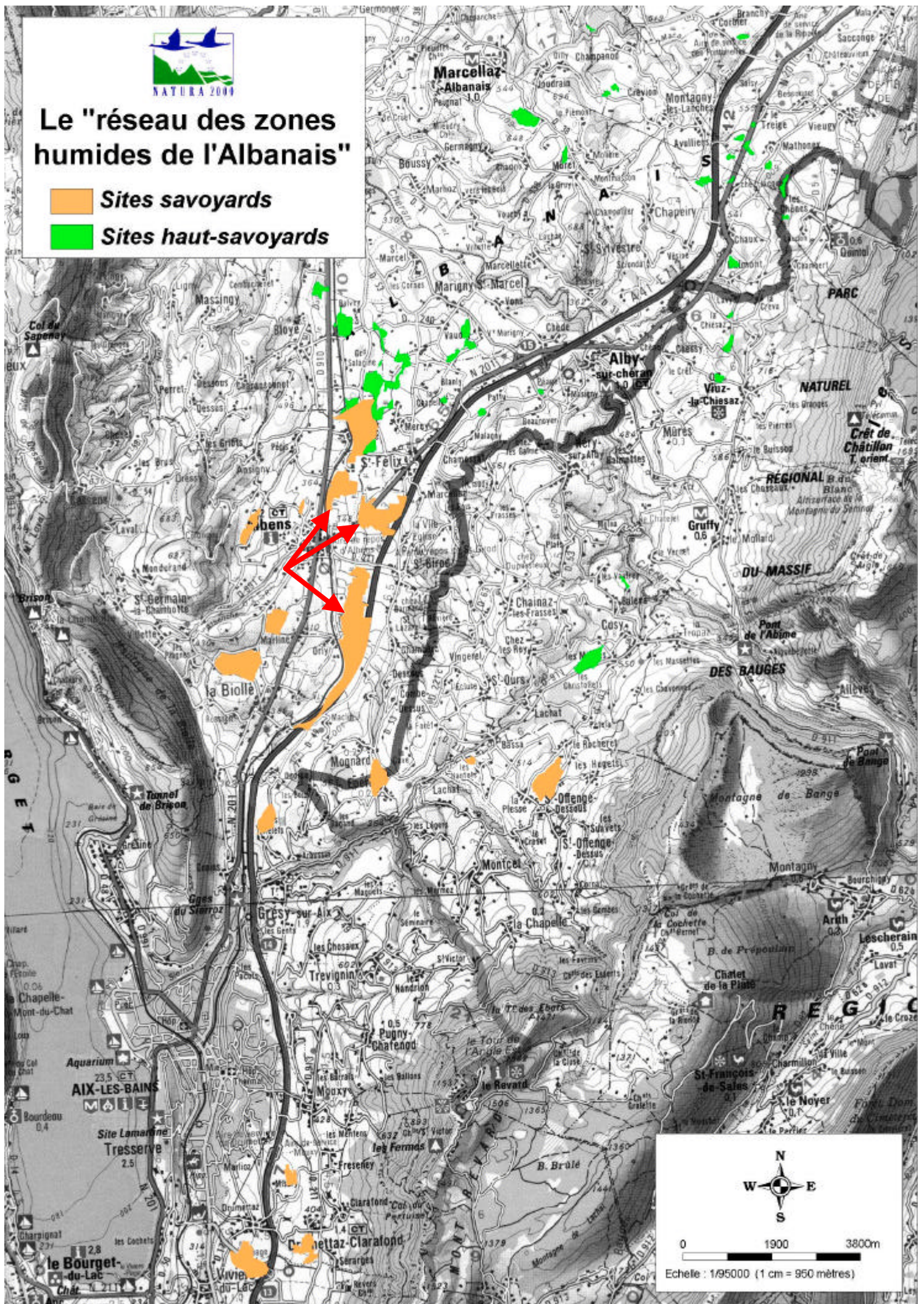
SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	5
A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
A-1.1. Localisation, description sommaire.....	5
A-1.2. Statut actuel.....	5
A-1.3. Aspects fonciers.....	5
A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE.....	5
A-2.1. Hydrologie.....	5
A-2.2. Unités écologiques.....	8
A-2.3 Evolution historique.....	8
A-2.4. Contexte socio-économique.....	8
B- EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	11
B-1 VALEUR PATRIMONIALE	11
B-1.1. Habitats d'intérêt communautaire.....	11
B-1.2. Flore.....	11
B-1.3. Faune.....	11
B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS.....	11
Milieux terrestres.....	11
Milieux aquatiques.....	11
B-3. FACTEURS À INTÉGRER DANS LA GESTION.....	11
B-3.1. Prairies humides.....	11
B-3.2. Roselières sèches.....	12
B-3.3. Boisements humides.....	12
B-3.4. Enjeux piscicoles.....	12
B-3.5. Projets d'infrastructures et de zones d'activités.....	12
C. ACTIONS PROPOSÉES	15
C-1. PRINCIPES.....	15
C-2. DESCRIPTION.....	15
C-2.1. Gestion des habitats.....	15
Zone concernée	16
Type d'opérations.....	16
Autres prairies et Cultures incluses dans le zonage	16
C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces.....	16
Zone concernée	16
Type d'opérations.....	16
Site entier	16
C-2.3. Démarches diverses	16
C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS.....	17
C-4. EVALUATION FINANCIÈRE	17



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



0 1900 3800m

Echelle : 1/95000 (1 cm = 950 mètres)

Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué aux marais de la Deysse (Albens, La Biolle, Mognard, St-Girod) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

C - Actions proposées

Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :

- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations

A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Les différentes entités regroupées sous la dénomination de marais de la Deysse représentent environ 190 hectares qui s'étendent majoritairement en rive gauche de ce cours d'eau sur une longueur de près de 4 km. Trois types de milieux humides y sont représentés : bas-marais, roselières atterries et boisements riverains plus ou moins évolués. Le tout étant inséré dans un contexte d'agriculture souvent intensive et marqué en rive droite par le développement des zones d'activités et les projets d'infrastructures routières.

A-1-2. Statut actuel

Documents d'urbanisme

Classé en NC pour environ 95% du site. Le reste en ND.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- Site d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive "Habitats" 92/43/CEE.
- Comprend des territoires en réserve de chasse communale.

A-1-3. Aspects fonciers

L'analyse n'a pu être réalisée compte tenu de la superficie du site qui comprend près de 480 parcelles.

A-2. Environnement et patrimoine

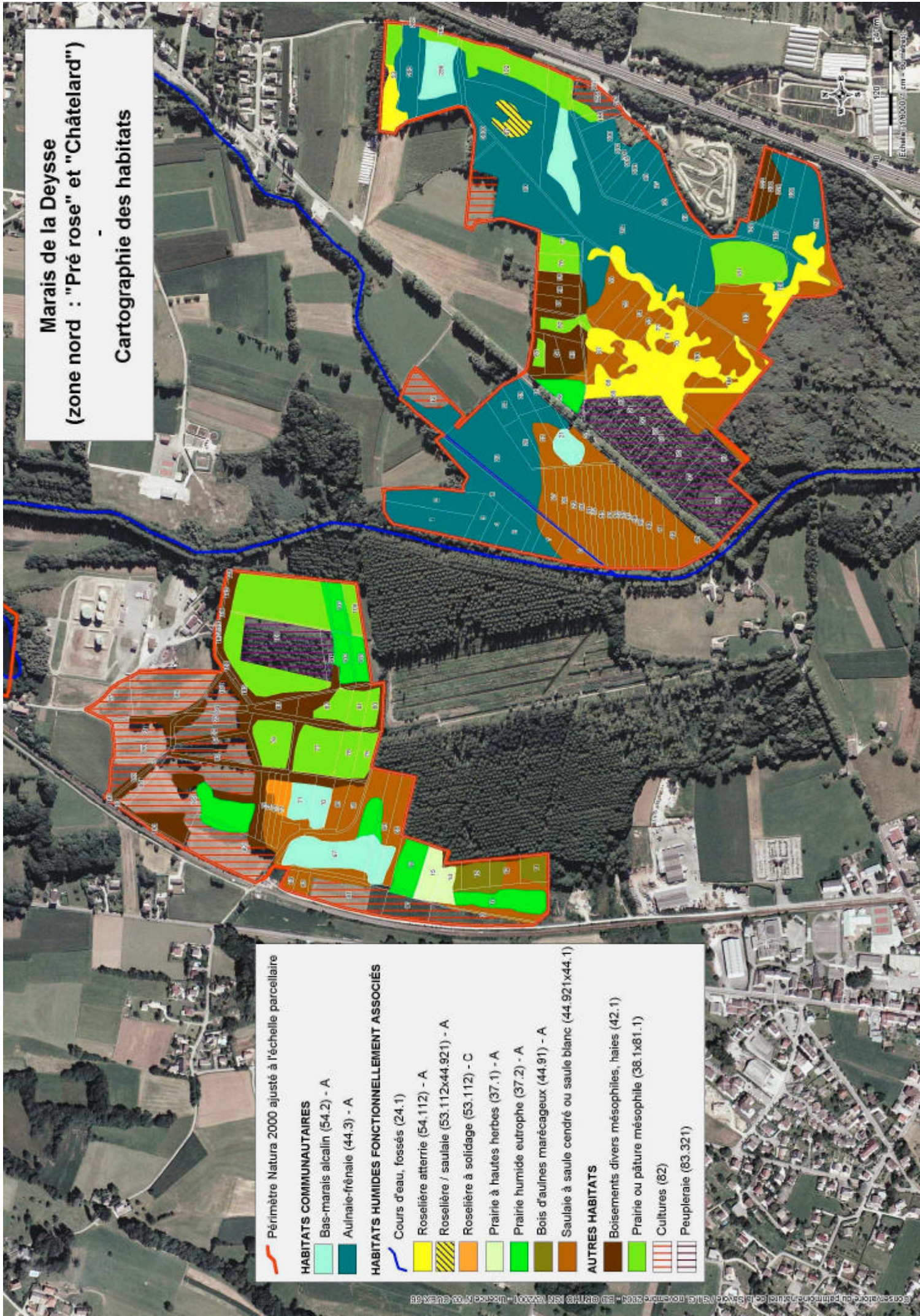
A-2.1. Hydrologie

Ce grand site possède un bassin versant de plusieurs centaines d'hectares qui alimente les zones humides par ruissellement de surface. Le réseau hydrographique compris à l'intérieur du périmètre natura 2000 représente une vingtaine de kilomètres de cours d'eau. La Deysse et l'Albenche possèdent ici une forte proportion de linéaire encore remarquablement conservés, alors que la majorité des petits ruisseaux affluents ont été rectifiés et recalibrés.

Le bassin versant de ces zones humides est traversé par plusieurs voiries dont l'autoroute A41 qui en raison de sa position perpendiculaire aux sens des écoulements du bassin versant, représente une source de pollution potentielle (lessivage des hydrocarbures, déversement accidentel de produits chimiques) pour ces zones humides.

Marais de la Deysse (zone nord : "Pré rose" et "Châtelard")

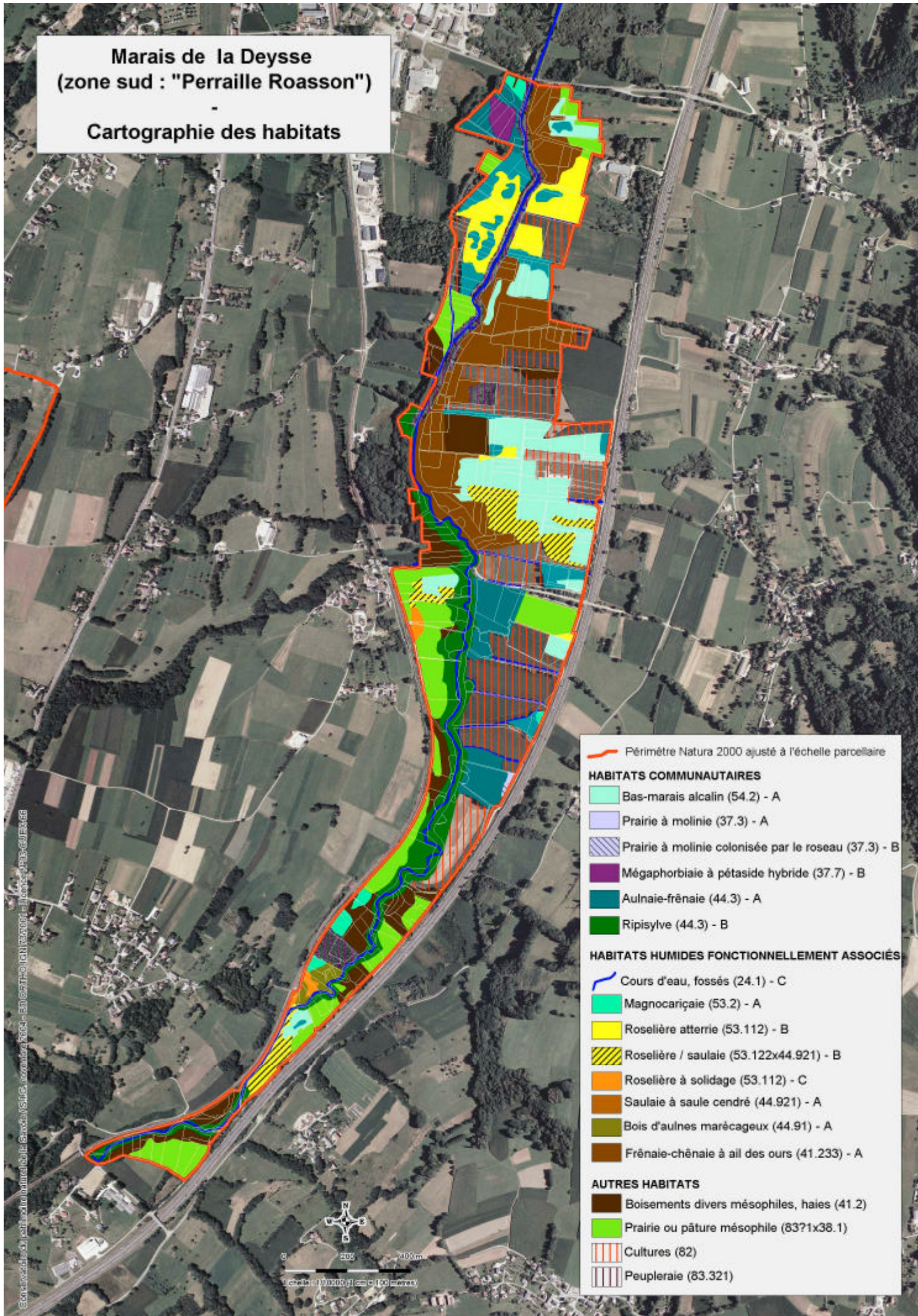
Cartographie des habitats



- Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
 - Bas-marais alcalin (54.2) - A
 - Aulnaie-frênale (44.3) - A
- HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS**
 - Cours d'eau, fossés (24.1)
 - Roselière atterrie (54.112) - A
 - Roselière / saulaie (53.112x44.921) - A
 - Roselière à solidage (53.112) - C
 - Prairie à hautes herbes (37.1) - A
 - Prairie humide eutrophe (37.2) - A
 - Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A
 - Saulaie à saule cendré ou saule blanc (44.921x44.1)
- AUTRES HABITATS**
 - Boissements divers mésophiles, haies (42.1)
 - Prairie ou pâture mésophile (38.1x81.1)
 - Cultures (82)
 - Peupleraites (83.321)

Marais de la Deysse (zone sud : "Perraille Roasson")

Cartographie des habitats



A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

Nature de l'habitat et répartition sur le site	Superficie ou linéaire
Eaux libres courantes → Deysse, Albenche et quelques affluents.	+/- 10 km
Bas marais alcalin. → sur les 3 secteurs	15,7 ha
Grandes cariçaies → petites stations dispersées sur l'ensemble des 3 secteurs.	2,6 ha
Mégaphorbiaie → Présence limitée à une seule station en rive droite de la Deysse.	0,5 ha
Prairies à hautes herbes → petites stations dispersées sur l'ensemble des 3 secteurs.	0,5 ha
Roselière sèche exondée → présence sur l'ensemble des zones humides	27 ha
Fourrés marécageux à saule cendré et saules blancs → présence sur l'ensemble des zones humides	22 ha
Bois marécageux d'aulnes glutineux → Châtelard	2,3 ha
Aulnaie-frênaie → Stations les plus typiques au sud de Perraille-Roasson	8 ha
Frênaie-charmaie à ail des ours → Localisées essentiellement en rive gauche de la Deysse au niveau de Perraille-Roasson	25 ha

A-2-3 Evolution historique

Ces zones humides autrefois exploitées en prairies de fauche, ont connu l'évolution classique qui les a vu être laissées à l'abandon ou mises en culture (peupliers, maïs) et drainées pendant les années 70 à 80. Seule une quinzaine d'hectare (essentiellement en rive gauche de la Deysse) a conservé cette vocation jusqu'à aujourd'hui. Les milieux aquatiques ont également connu une évolution défavorable avec de graves altération physico-chimiques : rectification de la Deysse en amont du pont de la RN 201, pollution chroniques par des rejets ménagers, industriels ou agricoles.

A-2.4. Contexte socio-économique

A-2.4.1. Activités agricoles et sylvicoles

Le peuplier a été la première culture (années 60) à s'implanter sur ces zones humides traditionnellement exploitées en prairies de fauche. Une centaine d'hectares a ainsi été cultivé au sud du Châtelard ("les Epinettes") et sur les "Grandes Reisses" (peupleraie communale d'Albens).

Après son exploitation au début des années 80, la peupleraie privée du secteur du Châtelard n'a été replantée que très partiellement et l'essentiel de sa superficie a été laissé jusqu'à aujourd'hui à sa dynamique naturelle. La peupleraie communale d'Albens continue elle, a être exploitée et renouvelée. Ces superficies de peupleraie sont toutefois pour la plupart à l'extérieur du périmètre natura 2000 dans lequel ne subsistent essentiellement que des alignements le long de la Deysse et un secteur de peupleraie privée jouxtant la RN 201.

Les terrains agricoles situés sur le proche bassin versant de la Deysse sont très majoritairement occupés par les grandes cultures au premier rang desquelles on trouve le maïs. A côté des autres céréales (blé, orge...) on trouve également une importante proportion de prairie artificielles. Contrairement à la tête du bassin versant de la Deysse (site de Crosagny-Beaumont), l'activité d'élevage basée sur l'utilisation de pâtures ou de prairies de fauche, est ici très marginale. Il en résulte donc une situation beaucoup moins favorable aux enjeux de conservation.

A noter à l'extérieur du périmètre, la présence d'une porcherie sur le secteur de Roasson et dont une partie des effluents est rejetée dans les zones de marais (roselières) situées à l'ouest.

A-2.4.2. Zones d'activités industrielles

Sur Albens, elles sont déjà implantées sur plus d'un kilomètre en rive droite de la Deysse. A terme, leur extension est envisagée dans les continuités sud et nord des zones existantes.

A-2.4.3. Infrastructures routières

Deux gros aménagements interfèrent avec le site même si, à la demande des communes, les contours du périmètre natura 2000 ont été modifiés lors des reconsultation de 2001/2002 afin d'en exclure l'emprise de ce projet.

Seul celui de la déviation d'Albens est pour l'instant officiellement en réflexion et sa réalisation apparaît inéluctable compte tenu de l'état d'engorgement actuel du centre ville et des perspectives de croissance du trafic routier sur l'axe Annecy/Aix.

Celui d'un nouvel échangeur raccordant l'A41 à Albens au niveau de l'aire de repos de St Girod ne semble pas actuellement d'actualité pour le gestionnaire (AREA) de l'autoroute.

A-2.4.4. Activités de loisirs

La pêche et la chasse prennent une place importante sur le site. La dégradation de la valeur halieutique de la Deysse est toutefois fortement ressentie par les pêcheurs depuis une trentaine d'années.

La présence de plusieurs sentier de randonnées pédestres ou VTT, est également à l'origine d'une fréquentation importante du site, en particulier le long du cours de la Deysse.

Signalons également la présence d'un site d'aéromodélisme à la Perraille, au contact du plus important secteur de bas marais.

Globalement, ces différentes activités s'exercent en compatibilité avec les enjeux de conservation.



Mégaphorbiaie



Bas marais fauché



Aulnaie -frênaie



Lucane cerf-volant



Chabot



Blageon



Cuivré des marais

Alba

B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1 Valeur patrimoniale

B-1.1. Habitats d'intérêt communautaire

- Bas marais alcalin à Carex de Davall (54.2).
- Forêt alluviale relictuelle (44.3)
- Mégaphorbiaie (37.7)

B-1.2. Flore

Le site héberge 6 espèces protégées dont :

- une au niveau national : la gratiole officinale qui n'est plus présente que sur une seule station et ne compte que quelques pieds.
- cinq au niveau régional : le carex à épis rapprochés, l'ophioglosse, le séneçon des marais, l'orchis des marais, la fougère des marais.

B-1.3. Faune

Le site héberge 6 espèces dont la situation est jugée préoccupante à l'échelle européenne. Il s'agit de :

- 2 poissons : le blageon et le chabot encore présents dans la Deysse et l'Albenche,
- 1 coléoptère : le lucane cerf-volant dans les forêts riveraines de la Deysse,
- 1 lépidoptère : le cuivré des marais qui est présent au niveau de Pré-Rose,
- 3 oiseaux : le milan noir, le martin-pêcheur et la pie-grièche écorcheur.

B-2. Définition des objectifs

Milieux terrestres

- Préservation des bas-marais encore entretenus par fauche,
- Neutralisation partielle des drains à proximité des prairies humides,
- Extensification des pratiques agricoles aux abords des secteurs de prairies humides,
- Entretien extensif des roselières sèches,
- Exploitation raisonnée des boisements alluviaux,
- Mise en cohérence des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement avec les enjeux de conservation.

Milieux aquatiques

- Amélioration de la qualité chimique des eaux du réseau hydrographique,
- Amélioration de la qualité physique de l'habitat en amont du pont sur la D211.

B-3. Facteurs à intégrer dans la gestion

B-3.1. Prairies humides

Les seuls bas-marais encore en bon état de conservation sont actuellement déjà entretenus par des éleveurs locaux et relèvent donc de problématiques agroenvironnementales.

La restauration d'anciens bas-marais aujourd'hui transformés en roselières sèches, est inenvisageable étant donné leur stade d'évolution qui compromet très fortement les possibilités de restauration d'une flore remarquable.

B-3.2. Roselières sèches

Il faudra déterminer selon les secteurs s'il y a lieu de maintenir cet habitat à un stade semi-boisé (roselière à saules ou à bourdaine) ce qui nécessitera des interventions de broyage épisodique, ou s'il semble plus intéressant de laisser se poursuivre la dynamique naturelle vers l'installation de boisements plus ou moins humides.

B-3.3. Boisements humides

La diversité et l'intérêt écologique de ces milieux forestiers étant proportionnels à l'âge de leur peuplement, les formations forestières les plus remarquables du site n'exigent aucune intervention pour être conservées. Leur exploitation localisée et limitée à des clairières peut toutefois être compatible avec leur conservation à l'échelle du site. Ce traitement semble toutefois techniquement difficile à réaliser en raison du risque important de casse des arbres périphériques lors des coupes. La mise en place d'une gestion forestière combinant des objectifs de conservation, de production (voir de loisir) nécessitera au préalable la réalisation d'une typologie des stations forestières en fonction de ces différentes vocations.

B-3.4. Enjeux piscicoles

Compte tenu de la mobilité des espèces aquatiques et de la présence de sources de pollutions extérieures au périmètre Natura 2000, il est nécessaire qu'une approche beaucoup plus globale et dépassant largement les limites de ce périmètre soit mise en œuvre. Que ce soit dans le domaine de la restauration des habitats ou dans celui de l'amélioration de la qualité de l'eau, il apparaît donc que **seules les opérations prévues sur la Deysse dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget, sont susceptibles d'atteindre ces objectifs de conservation.** Ce premier document d'objectifs, reprendra donc en grande partie ces actions déjà programmées à partir de 2003 en essayant de donner la priorité aux secteurs où sont présentes ces espèces.

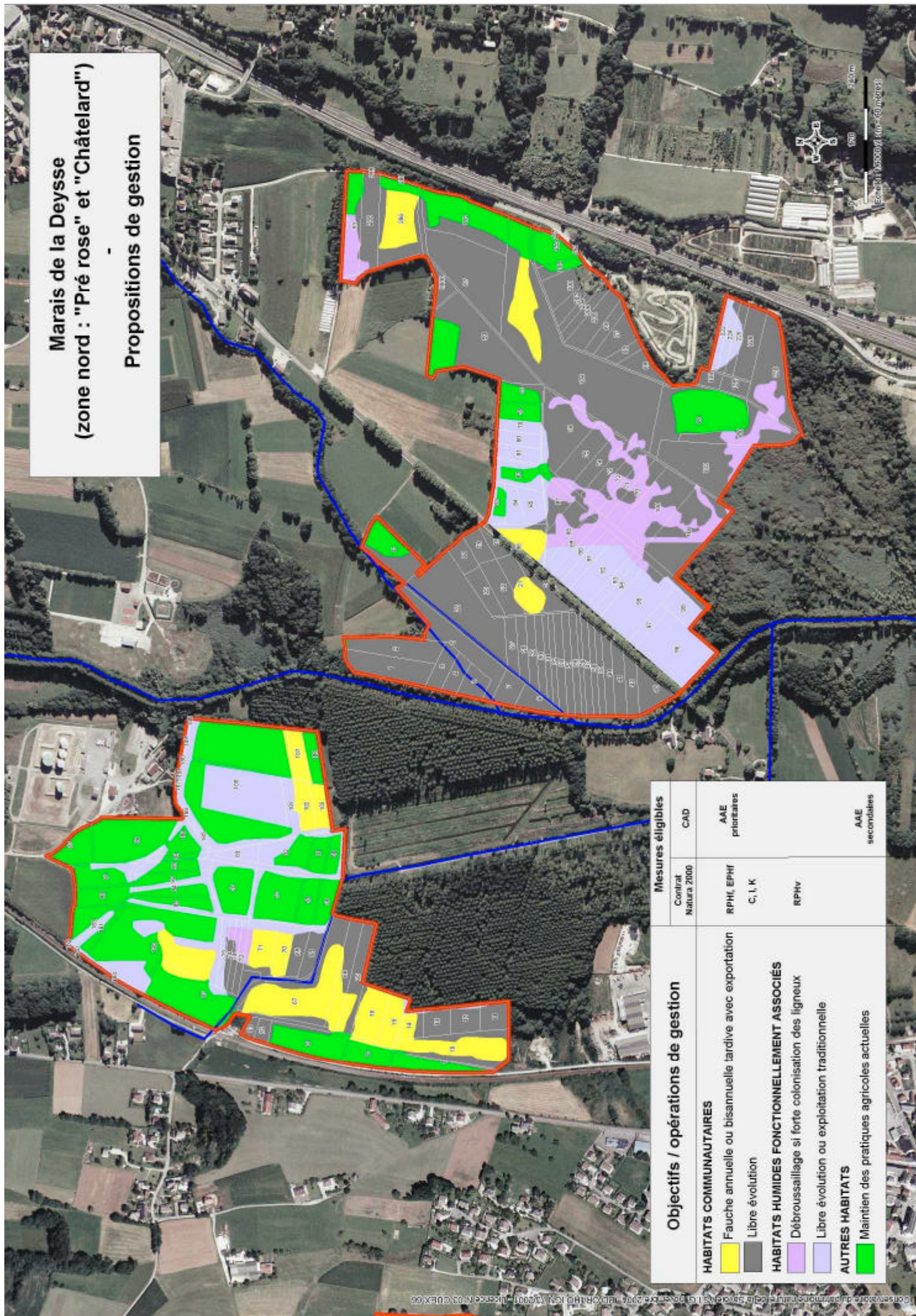
B-3.5. Projets d'infrastructures et de zones d'activités

L'impact de ces projets sur les enjeux de conservation sera a priori important étant donné :

- leur localisation sur le proche bassin versant des milieux les plus sensibles
- leur linéaire de contact et/ou de chevauchement avec ces milieux.

L'emprise actuelle de ces projets détruit en effet plusieurs hectares (non compris dans le périmètre) de prairies humides et vient tangenter le cours de la Deysse sur plusieurs centaines de mètres à l'aval et à l'amont du pont de Sernet sur la D211. Ces aménagements fragmenteront l'espace en rompant les connexions écologiques aux abords du site et perturberont inévitablement les écoulements hydrauliques dans ce secteur du bassin versant. Ils seront par ailleurs et même si des précautions sont prises, à l'origine de nouvelles sources de pollutions (hydrocarbures routiers notamment) pendant et après leur mise en place.

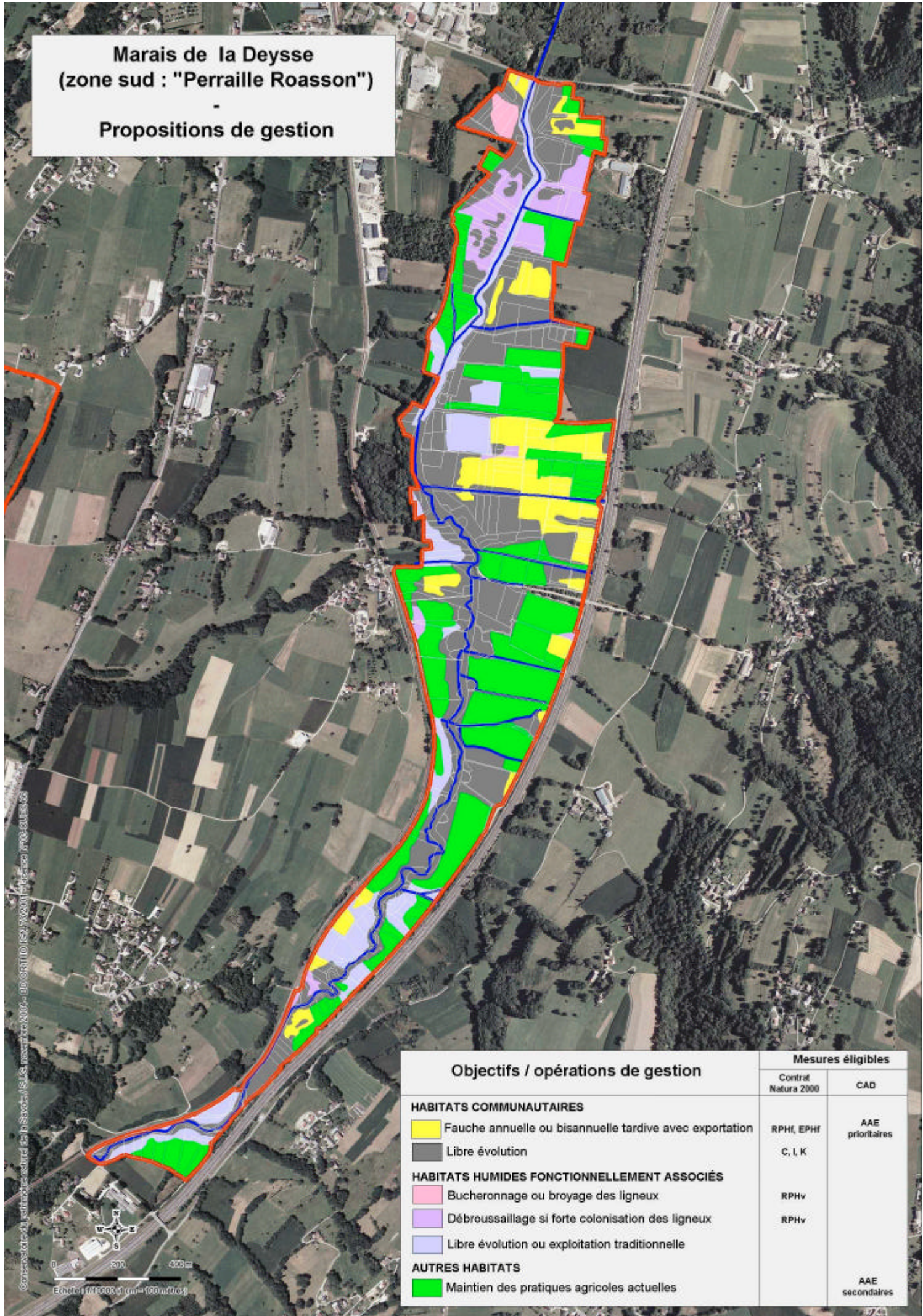
**Marais de la Deysse
(zone nord : "Pré rose" et "Châtelard")
Propositions de gestion**



Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS COMMUNAUTAIRES	RPHI, EPHI	AAE prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation Libre évolution 	C, I, K	AAE secondaires
HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS	RPHv	
<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage si forte colonisation des ligneux Libre évolution ou exploitation traditionnelle 		
AUTRES HABITATS		
<ul style="list-style-type: none"> Maintien des pratiques agricoles actuelles 		

**Marais de la Deysse
(zone sud : "Perraille Roasson")**

Propositions de gestion



© Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie - 15, rue de la République - 73000 Chambéry - Tél : 04 78 31 10 10 - Fax : 04 78 31 10 11 - www.cesnsavoie.fr

Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS COMMUNAUTAIRES		
Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation	RPH, EPH	AAE prioritaires
Libre évolution	C, I, K	
HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS		
Bucheronnage ou broyage des ligneux	RPHv	
Débroussaillage si forte colonisation des ligneux	RPHv	
Libre évolution ou exploitation traditionnelle		
AUTRES HABITATS		
Maintien des pratiques agricoles actuelles		AAE secondaires

Echelle 1/10000 (1 cm = 100 m)

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1. Gestion des habitats

Prairies humides de fauche

Secteurs concernés	Type d'opérations
Toutes les prairies humides encore fauchées	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation.

Roselières

Secteurs concernés	Type d'opérations
Nombreux secteurs au nord et au centre du site	⇒ Débroussaillage secteurs peu colonisés par les saules

Milieux forestiers remarquables

Secteurs concernés	Type d'opérations
Aulnaie, Aulnaie-frênaie Chênaie-frênaie	⇒ Typologie des stations forestières ⇒ Rédaction de cahiers des charges de gestion ⇒ Contractualisation avec les propriétaires

Milieux aquatiques

Secteurs concernés	Type d'opérations
Réseau hydrographique	⇒ Opérations déjà prévues dans le cadre du Contrat de bassin versant du lac du Bourget : - Traitement des sources de pollutions industrielles, ménagères et agricoles - Renaturation des tronçons rectifiés de la Deysse

Prairies temporaires, cultures

Zone concernée	Type d'opérations
Autres prairies et Cultures incluses dans le zonage	⇒ maintien des pratiques actuelles avec conservation des dernières surfaces en herbe. ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Suivi général ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats/usages

C-2.3. Démarches diverses

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Etude AREA sur le risque de pollution lié à l'A41 : début envisagé en 2005-2006
Site entier	⇒ Classement des secteurs de marais en zone N ou A

C-3. Synthèse et planification des opérations

GESTION DES HABITATS	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Prairies humides					
Fauche exploitant agricole, contractualisation MAE du DOCOB si CAD					
Roselières					
Broyage					
Milieux forestiers					
Typologie des stations forestières, rédaction cahiers des charges de gestion					
Contractualisation avec les propriétaires					
Milieux aquatiques					
Traitement des sources de pollutions industrielles, ménagères et agricoles	Opérations CBV Lac du Bourget				
Renaturation des tronçons rectifiés de la Deysse					
SUIVI ECOLOGIQUE, EVALUATION DES OPERATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
Suivis écologique général					
Actualisation de la cartographie des habitats/usages					
DEMARCHES DIVERSES	2005	2006	2007	2008	2009
Etude A41 par AREA	x	x			
Classement de l'intégralité des marais en zone N ou A					

C-4. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en oeuvre.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	7 705,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	10 350,00 €
Total A	18 055,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	10 370,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	0,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	3 050,00 €
Volet forestier	18 000,00 €
Animation générale	9 150,00 €
Volet agricole	9 150,00 €
Total D	39 350,00 €

TOTAL / DOCOB	67 775,00 €
----------------------	--------------------